



# FC VALLEES VAR VAÏRE

## **CONDITIONS D'ADHESION AU CLUB**

### **CHARTRE ET REGLEMENT INTERIEUR DU CLUB**

Le paiement de la cotisation est obligatoire pour la délivrance d'une licence.

La licence est payable en plusieurs chèques à encaisser avant fin décembre 2013

Le paiement en espèce est possible auprès de l'entraîneur mais en totalité

#### **Une fois la licence enregistrée par la ligue, le club ne remboursera aucunes cotisations**

Signer une licence c'est s'engager en tant que joueur, dirigeant ou entraîneur à respecter l'éthique du football en général et les règles particulières du club.

Le football est un sport collectif où chacun apporte ses propres valeurs individuelles. Ainsi, chacun représente le Club et doit en donner une bonne image par un comportement exemplaire autant sur le terrain qu'en dehors,

#### **Dispositions générales**

Afin de pratiquer le football au sein du club, tout licencié doit avoir:

- pris connaissance et respecter le règlement intérieur du club représentant légal pour les mineurs)
- acquitté le montant de la cotisation avant toute participation à une rencontre officielle
- honoré la traditionnelle et obligatoire visite médicale

En cas de problème dans une équipe et dans la mesure du possible, il est demandé aux joueurs, entraîneurs et parents de régler le litige entre eux

Les dirigeants se tiennent à la disposition de tous pour écouter les doléances

# **LE CLUB = LE ROLE DE CHACUN**

## **LE JOUEUR**

Tout joueur doit être présent aux entraînements et doit honorer les convocations aux matchs en cas d'empêchement, il doit en avvertir l'entraîneur le plus rapidement possible.

Tout joueur doit accepter les contraintes imposées par les compétitions dans lesquelles le club est engagé

La tenue du joueur doit être adaptée à la pratique du football:

- chaussures à crampons,
- protège-tibias,
- chaussettes
- short et tee shirt obligatoire

Et ne doit pas constituer de danger pour lui, ni ses coéquipiers (montres, bracelets, boucle d'oreilles...)

Tout joueur doit respecter le matériel et les locaux de notre club ainsi que ceux des autres clubs (nettoyer les chaussures à l'extérieur, ramasser les bouteilles d'eau...)

Tout joueur se rendant coupable de comportement allant à l'encontre de l'éthique sportive se verra automatiquement sanctionné par le club en fonction de la gravité de son geste ou de son acte et exclu de toutes activités au sein du club pendant toute la saison

Il est interdit de formuler des critiques à l'égard des arbitres, de ses coéquipiers, de l'entraîneur et de tous autres joueurs de l'équipe adverse

## **L'ENTRAINEUR**

Choisi par le président validé par la commission sportive et technique pour ses compétences techniques et ses aptitudes, l'entraîneur a toute autorité en matière de choix technique, tactique, pour la composition et direction de l'équipe qu'il entraîne

Tout entraîneur doit être par son comportement un exemple pour les joueurs qui sont sous son autorité

Il fait en sorte de respecter et de faire respecter les locaux mis à sa disposition.

# **LES PARENTS**

En inscrivant leurs enfants dans le club, les parents prennent connaissance du règlement intérieur qu'ils doivent respecter et faire respecter par leurs enfants.

La sécurité des enfants passe par leur implication au sein du club

Les parents doivent:

- accompagner leurs enfants sur les lieux des entraînements avant de les quitter, ils s'assurent que l'encadrement est présent,
- respecter les heures de début et de fin de séance d'entraînements et des matches
- prévenir le dirigeant en cas d'absence ou de retard pour les rencontres à l'extérieur ou à domicile
- accompagner l'équipe ou s'assurer qu'il y ait assez de véhicules pour le transport des joueurs avant le départ
- ne pas intervenir dans la ou les décisions des responsables ou dirigeants du club
- approuver et prendre connaissance du règlement intérieur
- lors des déplacements les représentants légaux présents au moment du départ devront s'assurer de la prise en charge effective de leur enfants en s'organisant pour les récupérer au retour

# **REGLEMENT INTERIEUR**

## **article 1 : fiche de renseignement**

Elle doit être établie lors de l'inscription ou du renouvellement, elle comporte tous les renseignements utiles concernant l'adhérent, celui -ci s'engage à signaler tout changement à l'administration du club.

Les joueurs sont susceptibles de paraître en photo sur notre site internet ou notre blog.

Si vous refusez que les photo de votre enfant apparaissent sur notre site, vous devez avertir par écrit le secrétariat du club

## **article 2 : déplacement**

Tout joueur licencié est susceptible de participer aux manifestations sportives (matches, tournois,...) organisées par le club.

Il a le devoir de s'y rendre par ses propres moyens de locomotion aux heures de rendez-vous fixées.

Le cas échéant, le déplacement du licencié pourra être assuré par un dirigeant ou un parent.

Les responsables légaux ( parent, tuteur) de ce joueur dégagent alors de toute responsabilité envers le chauffeur du véhicule en cas d'accident.

## **Article 3 : licence**

Tout adhérent s'engage à solliciter, par l'intermédiaire du club, une licence officielle auprès de la Fédération.

Ce document indispensable, validé dans le respect des règlements généraux, permet au joueur de pratiquer le football et aux autres d'exercer des responsabilités au sein du club.

Tout joueur désirant démissionner devra être à jour de sa cotisation.

Dans le cas contraire, une opposition sera faite par le club.

Tout joueur n'étant pas à jour de sa cotisation ne pourra renouveler la saison suivante qu'après avoir réglé sa cotisation due ainsi que celle de la nouvelle saison.

#### **Article 4 : respect des personnes et des biens.**

Chaque adhérent s'engage à respecter ses adversaire, arbitre et leurs décisions, spectateurs ainsi que tout les autres adhérents du club.

Chaque joueur s'engage à respecter les choix des éducateurs (compositeur de l'équipe, tactique de jeu ...).

Il ne faut pas hésiter à dialoguer avec les responsables.

Tout manquement à la morale, à l'éthique ou à l'image du club sera sanctionné.

Les matériels, moyens et équipements mis à la disposition des joueurs doivent aussi être respectés.

L'éducateur est responsable du matériel utilisé lors des entraînements (nombre de ballons notamment).

L'aide à la mise en place et au rangement après les séances incombe à l'ensemble des participants.

Toute dégradation sera imputée à son auteur ou à ses parents.

#### **Article 5 : respect des horaires de rendez-vous, retard ou absence**

Chaque adhérent s'engage à honorer sa convocation dans quelque équipe que ce soit et à être à l'heure prévue sur sa convocation pour les matches ainsi que pour les entraînements.

Pour les enfants, il est important de rappeler que le club n'est pas une garderie, et qu'il convient de reprendre les enfants dès la fin de l'entraînement ou à l'heure prévue à l'issue des compétitions.

Le club décline toute responsabilité lorsque les parents ne viennent pas chercher les enfants à l'heure prévue ou que ces derniers rentrent chez eux par leurs propres moyens.

Il est impératif de prévenir les responsables directs en cas de retard ou d'absence.  
Les cas répétitifs non justifiés seront sanctionnés.

## **Article 6 : sanction**

Tout entrave au bon fonctionnement du club, toutes fautes dûment constatées (vol, indiscipline...) seront sanctionnées par un avertissement, une suspension voir une expulsion.

La décision pourra être prise par le responsable direct qui en fera part au bureau directeur. Celui-ci statuera sur la ou les sanctions à prendre.

Tout carton pris pour contestation d'arbitrage ou pour acte d'anti jeu flagrant sera à la charge du licencié. Le non paiement sous 30 jours entraînera la suspension automatique jusqu'au paiement de la sanction.

## **Article 7 : intervention médicale**

L'adhérent ou le responsable de mineur autorise l'éducateur à prendre toutes dispositions urgentes pour faire effectuer toute intervention médicale.

## **Article 8 : le tabac**

Il est interdit de fumer dans les locaux du stade et pour tout joueur en tenue de jeu. Toute utilisation de produits stupéfiants sera sanctionné